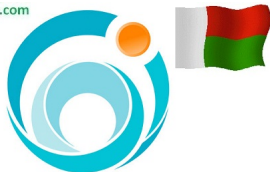


www.madagate.com



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN



Communiqué de presse

Ebène, le 25 février 2013

Deux bateaux en flagrant délit de pêche illégale pris dans les filets de la COI



Deux navires sri-lankais ont été surpris en flagrant délit de pêche illégale sur le banc de Nazareth à 750 kilomètres au Nord de Maurice au lever du jour, samedi 23 février 2013. **C'est**

le patrouilleur malgache Atsantsa

(Ndlr : requin),

engagé par le plan régional de surveillance des pêches (PRSP) de la COI qui a réalisé cette opération.



Les deux navires ont été arraisonnés alors que des filets de plusieurs kilomètres de long étaient en train d'être relevés sur le banc de Nazareth. Dans cette zone mauricienne extrêmement riche en poissons, les pêcheurs ont illégalement prélevé des thons, des espadons, des poissons de fond, des dauphins mais aussi des requins dont ils ne conservent que les ailerons.



Remorquage des deux bateaux sri-lankais hors-la-loi

Cette opération témoigne de l'engagement de la COI dans la lutte contre la pêche illicite dans la région et de l'efficacité du dispositif régional qu'elle coordonne. Le PRSP est mis en œuvre depuis 2007 grâce à un partenariat financier signé entre la COI et l'Union européenne (Direction générale Direction générale des affaires maritimes et de la pêche). Il s'agit de la 33^{ème}

mission coordonnée par la COI. «

Depuis le lancement du PRSP, plusieurs centaines de navires ont été contrôlés en pleine mer et plusieurs d'entre eux en infraction grave ont été arraisonnés à Madagascar, aux Seychelles et à Maurice. L'emploi de moyens performants tels que des satellites radar mais aussi l'expérience acquise par les équipes régionales de contrôle et les échanges permanents d'informations entre les Etats membres de la COI permettent au dispositif d'être aujourd'hui très efficace

» explique Xavier Nicolas, coordonnateur du PRSP.

Le patrouilleur Atsantsa dépend du ministère des Pêches de Madagascar, il est basé à Mahajanga dans le Nord-Ouest du pays. Construit en 2007 au chantier naval de l'océan Indien à Port-Louis, ce patrouilleur moderne est un prédateur de navires illégaux. Il a appareillé de son port de base le 15 février dernier pour une mission de plusieurs semaines. Il a déjà effectué des contrôles aux Comores et aux Seychelles avant d'entrer fin de semaine dernière dans les eaux mauriciennes, dans la région d'Agalega. A son bord se trouve une équipe d'inspecteurs des administrations des pêches des Comores, de la Réunion, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles, des éléments de sécurité de la gendarmerie malgache et un garde côte mauricien. C'est sous son escorte que le convoi fait maintenant route vers Port-Louis où il est attendu jeudi après-midi. Les deux navires interceptés seront ensuite remis aux autorités mauriciennes compétentes.



Capture illégale

Mis au courant du succès de ces opérations, Jean Claude de l'Estrac, secrétaire général de la COI, en mission en Zambie, déclare *«Loin de leur pays, dans le silence ou dans les tempêtes de l'océan Indien, des équipages veillent et font un travail de surveillance des pêches stratégique pour l'économie des Etats membres. Plusieurs dizaines de milliers d'emplois dépendent de la pêche dans notre région et ce secteur d'activité, que l'on souhaite durable, contribue à la richesse de nos économies insulaires comme à la sécurité alimentaire d'une grande partie de la population de nos pays* ».